

# Orthoptistes : rapport d'enquête 2017 sur la formation



En 2014, les études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'orthoptiste ont été modifiées pour être en conformité avec les cursus d'enseignement supérieur européen, à savoir un découpage Licence, Master et Doctorat (organisation dite LMD). Le diplôme d'orthoptiste sanctionne désormais 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS).

2017 voit donc sortir sa première promotion d'étudiants diplômés sous les nouveaux référentiels d'activités et de compétences du métier d'orthoptiste. Pour observer les conséquences de cette réforme, une étude a été menée auprès des étudiants. Plus précisément, cette étude souhaitait évaluer la pertinence entre le nombre de crédits européens (ECTS) et le programme d'enseignement, et vérifier l'adéquation du programme de formation avec les dernières évolutions législatives et réglementaires de la profession.

L'étude révèle plusieurs éléments positifs, notamment les enseignements, qui apparaissent comme satisfaisants à 83 % des étudiants ou encore la compétence et l'autonomie acquises à l'issue de leur formation pour la réalisation d'actes d'explorations pour 81 % des sondés.

En revanche, certains domaines doivent être améliorés comme la

formation en matière d'actes de rééducation des troubles des apprentissages, jugée suffisante pour seulement 16 % des étudiants...

Pour consulter l'étude : [www.orthoptiste.pro](http://www.orthoptiste.pro)

© 2017 Les Echos Publishing